



Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2019 – 14 décembre 2020



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE	2
3. REVENUS DE PÉAGE	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION	6
4.2 INSPECTIONS	7
4.3 TRAVAUX	8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS	9
5.2 PLAINTES.....	11

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2020 AU 26 FÉVRIER 2021



1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires, de même que l'exploitation d'un poste de péage, et ce, pendant 34 ans.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012. La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces nouveaux tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie. Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1^{er} avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute pour une période de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2042.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour l'année d'opération d'A30 Express, s'étendant du 15 décembre 2019 jusqu'au 14 décembre 2020.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2020, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à près de 17 600, représentant un nombre annuel total de 6,5 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 24 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 3 730 par jour.

En 2020, le mode de paiement privilégié par les utilisateurs est le paiement par carte (de crédit ou de débit), représentant 46,2 % de l'ensemble des transactions payantes. Les paiements réalisés par les détenteurs de transpondeur représentent 42,9 % des transactions payantes, alors que les paiements en argent comptant constituent 10,9 % de l'ensemble des transactions payantes. En raison des mesures sanitaires prises par A30 Express, dans le cadre de cette pandémie, la collecte des péages en argent comptant n'est toujours pas privilégiée.

Durant la présente année d'exploitation, les usagers du pont Serge-Marcil ont été exemptés de payer le tarif de péage entre le 25 mars et le 25 mai 2020.

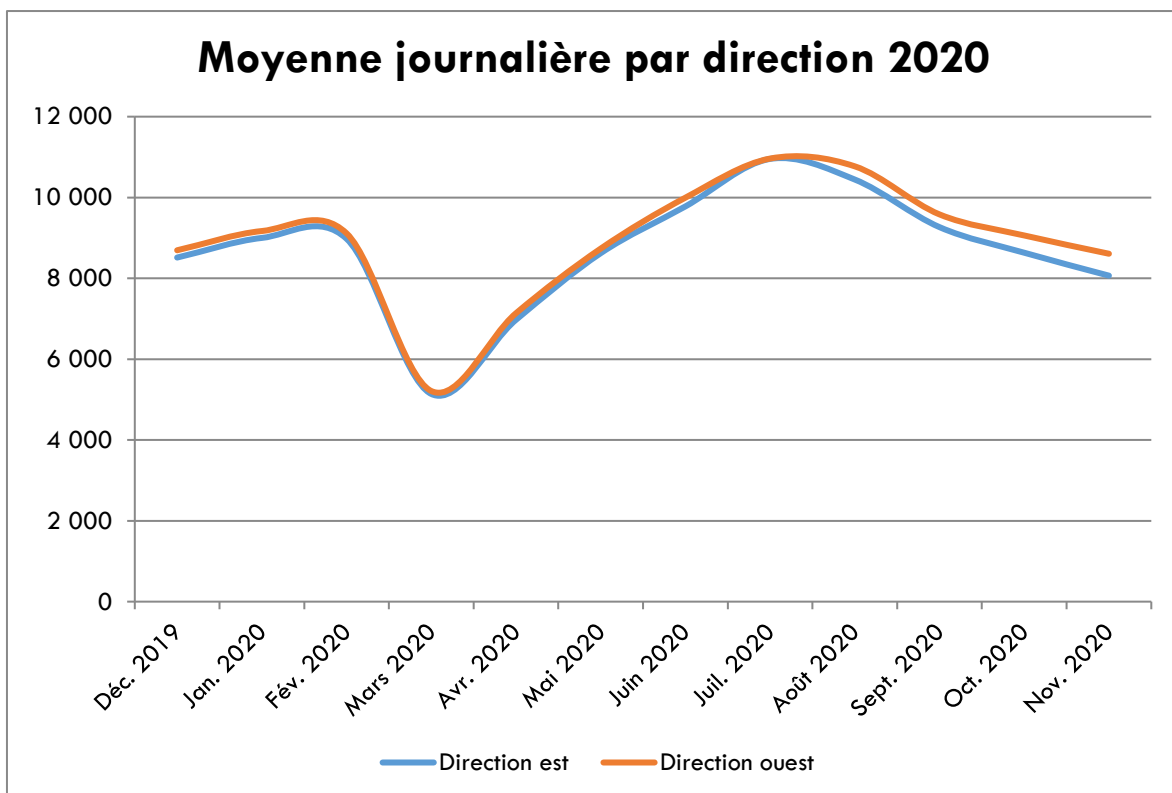
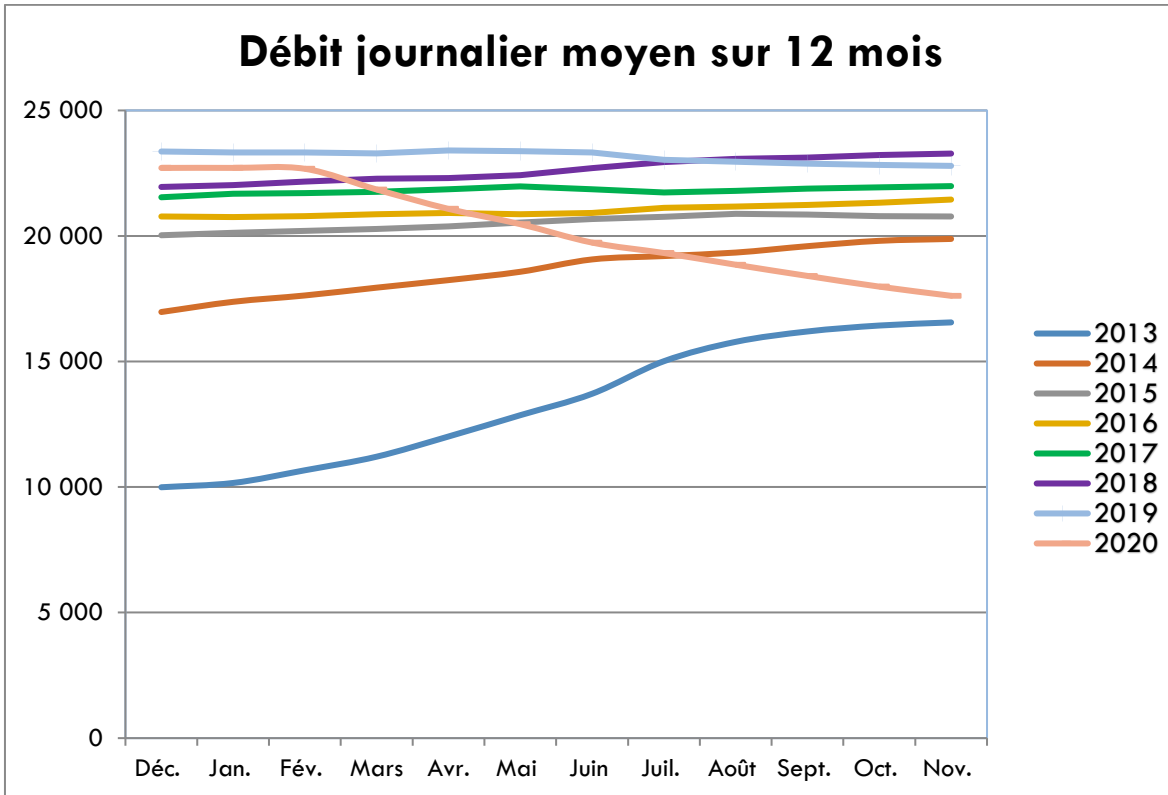
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

Portrait de l'achalandage 2020					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2019	533 452	17 208	263 930	269 522	22 711
Jan. 2020	563 261	18 170	278 990	284 271	22 712
Fév. 2020	524 654	18 092	260 371	264 283	22 675
Mars 2020	320 889	10 351	159 330	161 559	21 850
Avr. 2020	423 308	14 110	209 213	214 095	21 079
Mai 2020	538 072	17 357	267 288	270 784	20 471
Juin 2020	593 230	19 774	293 362	299 868	19 736
Juil. 2020	679 443	21 918	339 583	339 860	19 321
Août 2020	657 632	21 214	323 746	333 886	18 855
Sept. 2020	565 420	18 847	277 990	287 430	18 409
Oct. 2020	548 509	17 694	267 630	280 879	17 983
Nov. 2020	500 239	16 675	241 987	258 252	17 618
Total	6 448 109	17 618***	3 183 420	3 264 689	

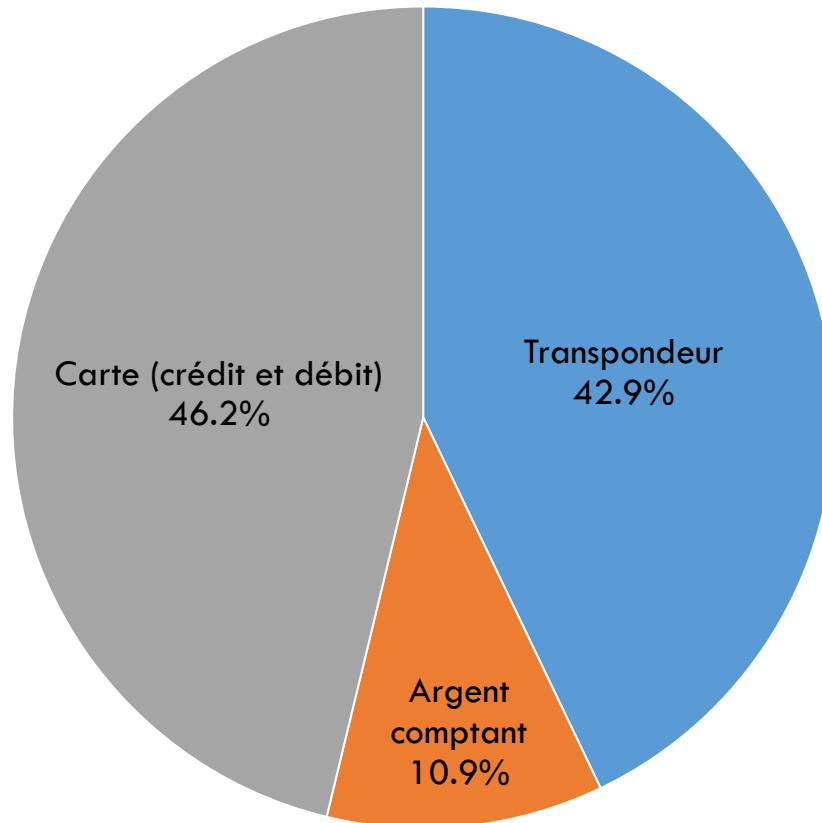
* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

*** Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 366 jours)



Transaction par mode de paiement 2020**



** Exprimé en pourcentage de transactions payantes



3. REVENUS DE PÉAGE

Le 1^{er} février 2020, dû à la hausse du facteur d'inflation et en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,55 \$ à 1,60 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 2,30 \$ à 2,40 \$ par essieu.

Les véhicules de catégorie 1 munis d'un transpondeur bénéficient d'une réduction de 0,10 \$ par transaction. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les véhicules électriques éligibles bénéficient d'un rabais de 100% sur le montant du péage.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2019, le seuil de partage des revenus était de 8,1 M \$.

La part recueillie par le Ministère a été de 11,6 M \$. En 2019, ce montant s'établissait à 7,9 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 79,5 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation, des revenus de péage, etc.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2020 (du 1^{er} février 2020 au 26 février 2021). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 8 janvier 2020. La [publication du 8 janvier 2020](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

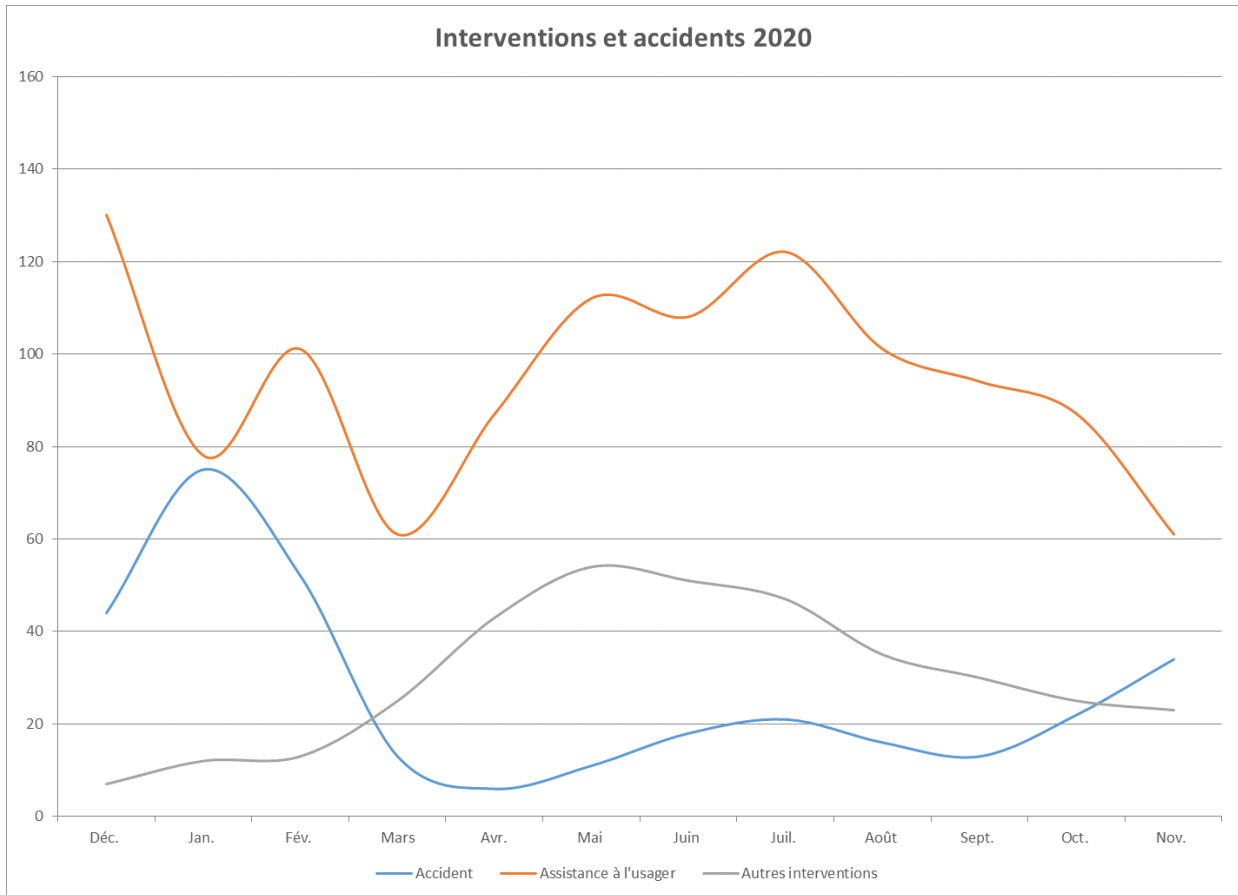
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Interventions et accidents 2020			
Mois	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Déc. 2019	44	130	7
Jan. 2020	75	78	12
Fév. 2020	52	101	13
Mars 2020	13	61	25
Avr. 2020	6	87	43
Mai 2020	11	112	54
Juin 2020	18	108	51
Juil. 2020	21	122	47
Août 2020	16	101	35
Sept. 2020	13	94	30
Oct. 2020	22	87	25
Nov. 2020	34	61	23
Total	325	1 142	365



4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2020, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de 55 structures (1 ponceau, 4 murs antibruit et 50 ponts et murs de soutènement);
 - Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;
- L'inspection générale de 84 structures (30 ponceaux, 15 murs antibruit, 37 ponts et murs de soutènement, 2 stations de pompage);
- Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.).
- Relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30; un relevé effectué en été et un autre en hiver. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence



(relevés réalisés par le MTQ), de l'orniérage, de la rugosité et les fissures de la chaussée afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux significatifs suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2020 :

- Construction de 3km de voies UAB (utilisation des accotements par des autobus) à La Prairie;
- Réhabilitation de 17km de voie par planage et pose d'une nouvelle couche d'asphalte;
- Travaux de resurfçage et d'étanchéité d'un pont dans l'échangeur A30/A530;
- Remplacement d'un portique de feux de voies au pont Madeleine-Parent (direction Est) suite à un accident;
- Travaux de réparation d'un viaduc à St-Isidore suite à un accident (torons sectionnés);
- Correction d'une dépression au niveau de l'approche du pont CN en direction Est à Vaudreuil;
- Réparation système de rétention de navires en amont du pont Madeleine-Parent en installant de nouvelles cordes de nylons et une nouvelle travée;
- Réparation d'un joint sur le pont de Rivière St-Régis;
- Scellement de fissures sur les ponts et approches;
- Marquage à l'époxy sur la chaussée en béton du km 47 au km 54;
- Marquage des triangles pour la surveillance aérienne;
- Mise aux normes de la base de fondation de la signalisation latérale A-30 au km 51 direction Est;
- Entretien du cours d'eau St-Régis (A-30 Ouest, km 49).

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

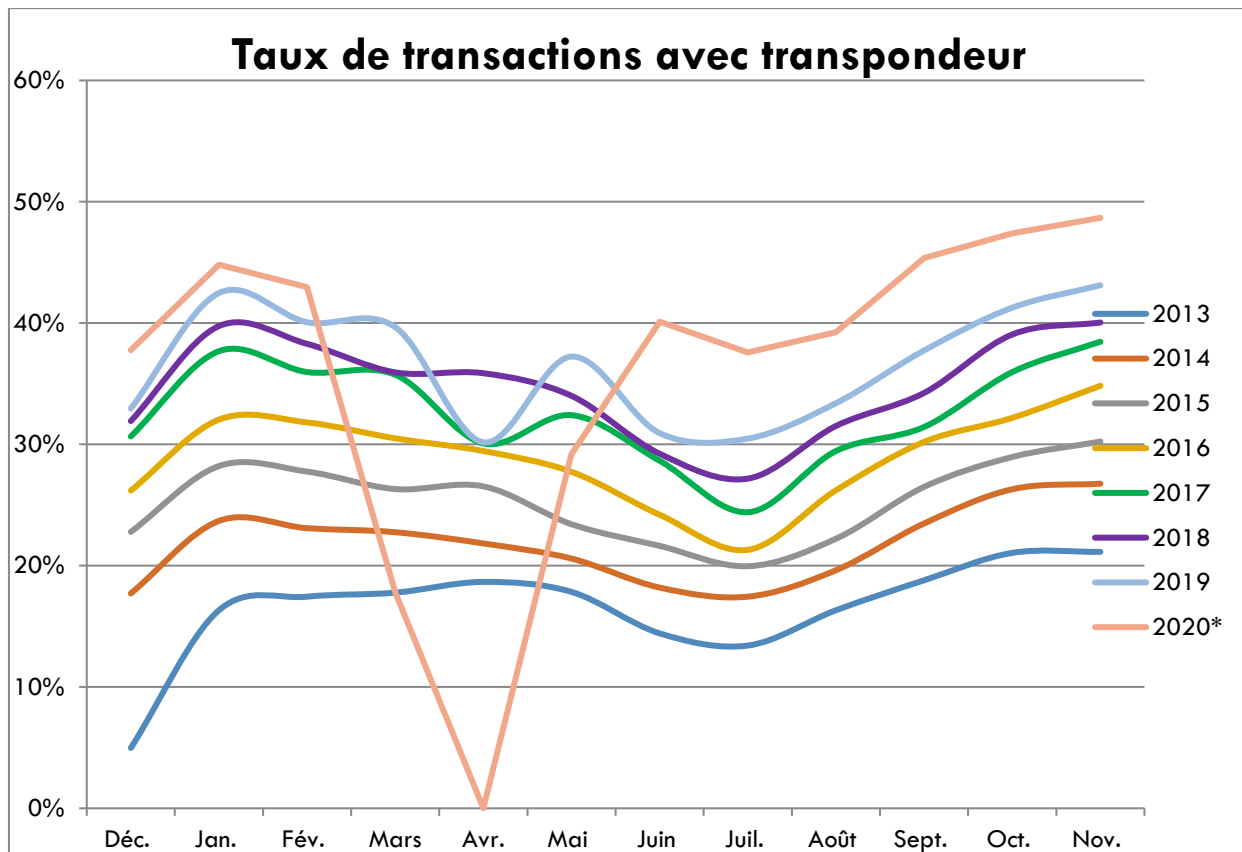
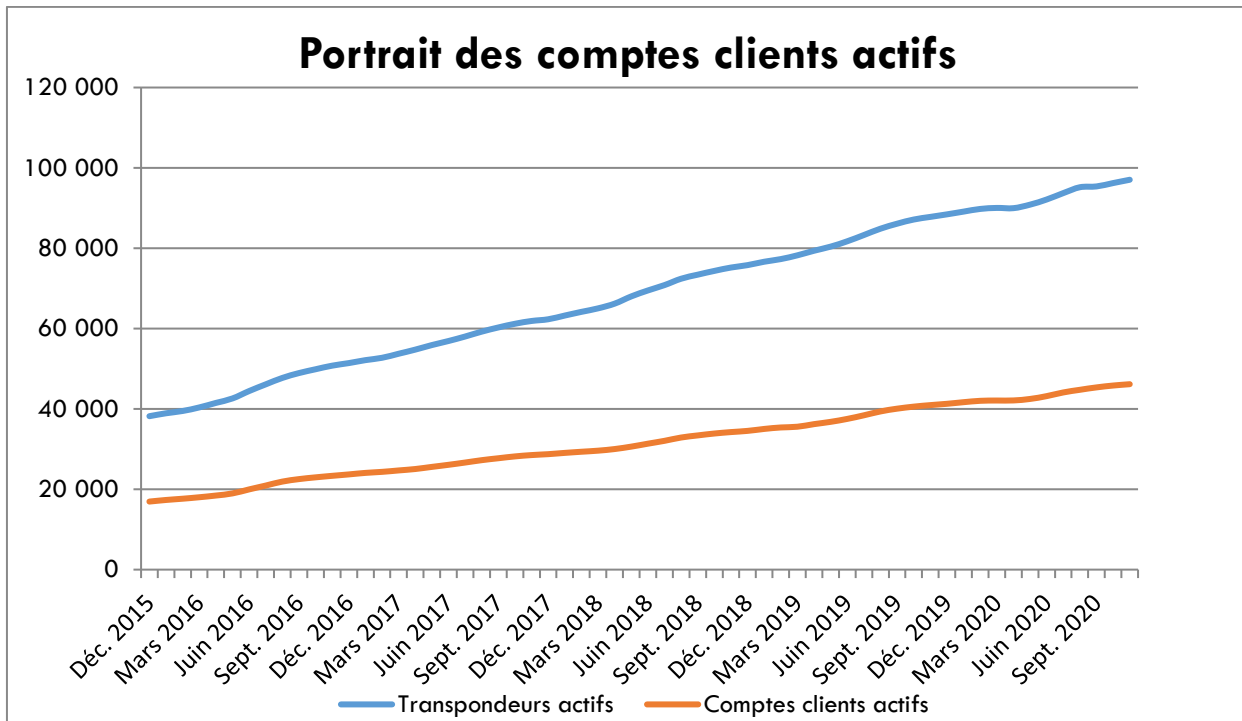
5.1 Portrait des comptes clients

En 2020, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 97 000, répartis parmi environ 46 200 comptes clients. Ces chiffres sont toujours en progression en comparaison avec 2019 (respectivement 87 800 transpondeurs actifs pour 41 000 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation précédente).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 42,9 % de l'ensemble des transactions payantes au poste de péage de l'autoroute 30.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2020			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur par mois
Déc. 2019	88 427	41 271	38%
Jan. 2020	89 110	41 674	45%
Fév. 2020	89 772	42 012	43%
Mars 2020	90 026	42 088	18%
Avr. 2020	89 966	42 107	0%
Mai 2020	90 842	42 478	29%
Juin 2020	92 128	43 181	40%
Juil. 2020	93 718	44 100	38%
Août 2020	95 176	44 759	39%
Sept. 2020	95 380	45 355	45%
Oct. 2020	96 217	45 819	47%
Nov. 2020	97 036	46 148	49%



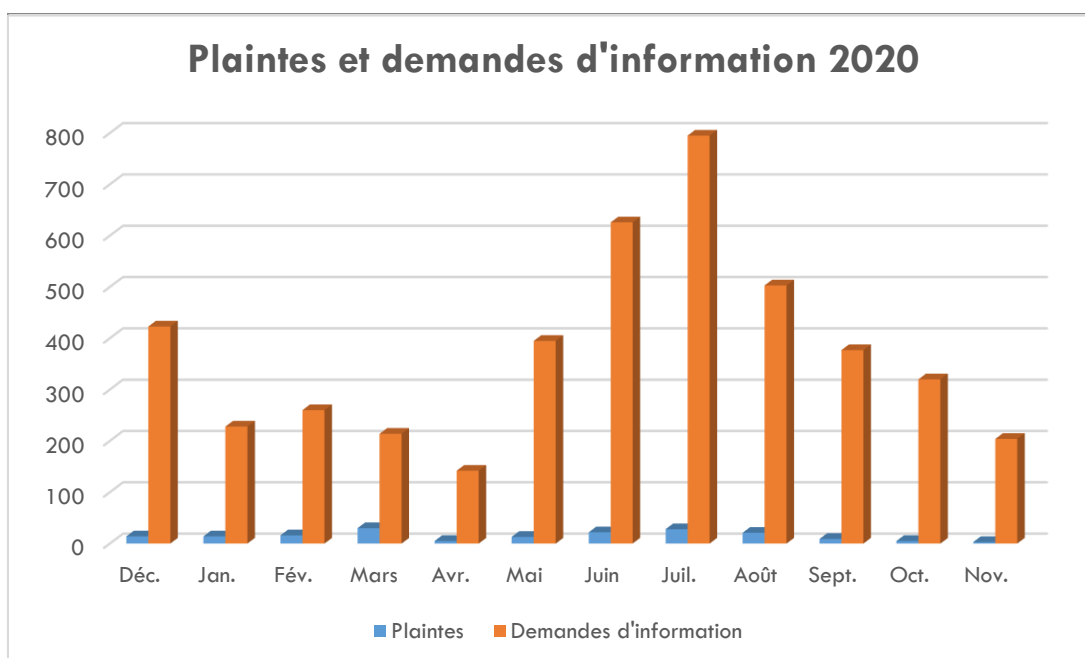
* Exemption de péage entre le 25 mars et le 25 mai 2020

5.2 Plaintes

En 2020, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 180 plaintes ainsi que 4 487 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2020		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2019	14	423
Jan. 2020	14	228
Fév. 2020	16	260
Mars 2020	30	214
Avr. 2020	5	142
Mai 2020	13	395
Juin 2020	22	626
Juil. 2020	28	795
Août 2020	21	503
Sept. 2020	9	377
Oct. 2020	5	320
Nov. 2020	3	204
Total	180	4 487





Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 1^{er} février 2020 au 26 février 2021

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2020 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	2,40\$		2,40\$		2,40\$		2,40\$				2,40\$				2,40\$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,60\$		1,60\$		1,60\$		1,60\$				1,60\$				1,60\$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,40\$		2,40\$		2,40\$		2,40\$				2,40\$				2,40\$	
Rabais applicable par passage sur le montant des péages pour tous les véhicules routiers de Catégorie B équipés d'un transpondeur valide	0,10\$		0,10\$		0,10\$		0,10\$				0,10\$				0,10\$	

PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2020 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	2,90\$	2,90\$	2,90\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	2,90\$	2,90\$	2,90\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2020 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage advenant le défaut de paiement du tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 dans le cas où un délai supplémentaire de 48 heures est accordé pour effectuer le paiement	8,00\$	8,00\$	8,00\$
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.



Marc Désserrières